

**Les productions agricoles irriguées de la région provençale et la vocation exportatrice de la façade méditerranéenne française**

**Ricard R.**

Commerce et Méditerranée

**Paris : CIHEAM**  
**Options Méditerranéennes; n. 15**

**1972**  
pages 98-104

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI011362>

To cite this article / Pour citer cet article

Ricard R. **Les productions agricoles irriguées de la région provençale et la vocation exportatrice de la façade méditerranéenne française.** *Commerce et Méditerranée*. Paris : CIHEAM, 1972. p. 98-104 (Options Méditerranéennes; n. 15)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

Roland RICARD

Chef du Service de l'Aménagement, Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la région provençale Le Tholonet (Aix-en-Provence)

## Les productions agricoles irriguées de la région provençale et la vocation exportatrice de la façade méditerranéenne française



Occupant la partie la plus réputée de la façade méditerranéenne française, grâce à la douceur de son climat et à la beauté de ses sites, bientôt appelée à connaître un développement industriel sans précédent du fait des réalisations de Marseille-Fos, la région provençale est parfois moins connue du point de vue de son potentiel agricole qui constitue pourtant un secteur dynamique et diversifié.

Ce dynamisme n'a cessé de s'affirmer du fait de l'existence d'irrigations anciennes, récemment complétées par un aménagement hydraulique de première importance et rendant possible sur plus de 50 000 hectares, jusqu'alors au sec, des cultures fruitières, légumières et florales dont l'importance économique est loin d'être insignifiante.

L'agriculture provençale irriguée contribue en effet à l'essor économique régional par une production intensive, spécialisée et exportatrice.

### Une agriculture intensive

L'agriculture provençale fait vivre une fraction non négligeable de la population régionale puisque sa valeur, s'élève à 3 215 millions de francs, soit 4 % de la valeur de la production agricole brute française (1). Exprimé en termes de production agricole finale, c'est-à-dire diminué des consommations intermédiaires, ce pourcentage s'établit à 4,78 % de la production agricole finale française. Ramenée à l'hectare cultivé cette valeur est de 23,6 % supérieure à la moyenne nationale française.

### Une production spécialisée

La région provençale est parmi les seules à offrir les fruits, les légumes et les fleurs que la demande de plus en plus exigeante et sélective des consommateurs du Nord de l'Europe ne peut se procurer qu'en prospectant des aires de production lointaines où les frais de transport finiront par effacer l'avantage de coûts de main-d'œuvre encore bas. Une telle production est encore le fait d'exploitations le plus souvent familiales, dont les structures exiguës ont conduit les hommes à se lancer dans les

(1) Ministère de l'Agriculture. Service régional de la Statistique. Annexe statistique au schéma régional d'aménagement rural.

techniques hautement productives de la culture forcée ou sous-serre.

### Une activité exportatrice

L'agriculture provençale s'est hissée à cet égard depuis 1968 à la première place des régions agricoles françaises, position qu'elle n'a cessé de consolider notamment dans la production exportée de fleurs dont elle assure 88 % des envois à l'étranger.

« La valeur ajoutée des activités agricoles atteignait en 1966 dans la région provençale, 20 % de celle des autres activités de la région (secteurs tertiaires exclus). Si on ajoute à l'activité agricole proprement dite, celle des industries agricoles et alimentaires, l'ensemble ainsi constitué intervient pour 44 % de la valeur ajoutée des autres activités non tertiaires : c'est dire l'importance que continuent à avoir l'agriculture et les industries qui lui sont liées dans l'économie de la région, malgré la diminution constante de la population active agricole ».

Tels étaient les termes figurant en 1966 dans le rapport établi par le Préfet de région sur les orientations du cinquième Plan dans la région Provence-Côte d'Azur-Corse.

C'est dire que dès le milieu de la décennie écoulée, au moment où se préparaient les décisions relatives au complexe industriel-portuaire de Marseille Fos, des options agricoles importantes étaient prises au sujet de l'agriculture. Les chiffres qui suivent attestent le bien fondé de tels choix.

En effet, malgré la réduction relative de la population agricole active, plus marquée en Provence qu'ailleurs, l'agriculture provençale n'a cessé d'être, grâce à l'esprit d'initiative de ses cultivateurs et à un climat privilégié, un secteur dynamique.

L'objet du présent travail est de rassembler d'une façon concise, et à la lumière des chiffres récents, les indications permettant de situer la place de l'agriculture irriguée régionale, sa localisation géographique et son évolution récente.

Limitant l'étude aux fruits, aux légumes et aux fleurs, on s'efforcera de montrer les causes profondes qui doivent faire de la Provence, et plus géné-

TABLEAU I

Production des principaux fruits et légumes par les différents départements de la Région Provence Côte d'Azur comparée à la production nationale en 1971

	Alpes de Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	Ensemble de la région	Ensemble de la production nationale (*)	Part de la région dans la nation
Abricot . . . . .	950	60	180	14 500	620	6 800	23 110	97 727	23,6 %
Cerise . . . . .	430	40	750	9 200	3 150	24 000	37 570	119 200	31,5 %
Figues . . . . .	25		350	400	2 000	90	2 865	3 740	76,6 %
Fraise . . . . .	1 200	210	590	2 250	380	6 900	11 530	63 035	18,3 %
Melon . . . . .	2 730	70	30	35 880	4 125	55 750	98 585	165 083	59,7 %
Poire de (table) . . . . .	9 000	20 700	800	89 000	3 350	40 875	163 725	552 436	29,6 %
Pêche . . . . .	5 400	1 740	1 800	53 750	8 500	12 200	83 390	595 664	14,0 %
Pomme (de table) . . . . .	33 500	25 500	1 230	133 500	32 920	147 100	373 750	1 853 866	20,2 %
Raisin (de table) . . . . .	900	110	940	28 000	16 500	112 840	159 290	281 340	56,6 %
<b>Total Fruits . . . . .</b>	<b>54 135</b>	<b>48 430</b>	<b>6 670</b>	<b>366 480</b>	<b>71 545</b>	<b>406 555</b>	<b>953 600</b>	<b>3 732 091</b>	<b>25,6 %</b>
Part du département dans la région . . . . .	5,7 %	5,1 %	0,7 %	38,4 %	7,5 %	42,6 %	100 %		
Artichaut . . . . .	20		840	11 770	9 700	1 670	24 000	145 120	16,5 %
Asperge . . . . .	500	30	30	2 450	320	8 950	12 280	61 355	20,0 %
Aubergine . . . . .	200		1 200	11 400	240	4 960	18 000	28 856	62,4 %
Aulx . . . . .	160	30	10	7 200	720	4 490	12 610	38 231	33,0 %
Carotte . . . . .	4 960	120	2 510	15 870	240	36 700	60 400	591 662	10,2 %
Chou-fleur . . . . .	40	40	1 320	28 800	7 800	2 990	40 990	427 708	9,6 %
Courgette . . . . .	250	40	3 000	9 900	3 750	4 820	21 760	40 947	53,1 %
Épinard . . . . .	1 100	180	640	15 760	30	7 860	25 570	93 355	27,4 %
Haricot vert . . . . .	550	50	1 800	9 430	1 200	12 130	25 160	244 481	10,3 %
Poivron-Piment . . . . .			500	6 720	80	3 420	10 720	15 885	67,5 %
Salade . . . . .	1 450	290	14 540	31 290	3 740	11 370	62 680	453 140	13,9 %
Tomate . . . . .	230	170	7 560	115 200	9 170	110 470	242 800	533 957	45,5 %
<b>Total Légumes . . . . .</b>	<b>9 460</b>	<b>950</b>	<b>33 950</b>	<b>265 790</b>	<b>36 990</b>	<b>209 930</b>	<b>556 970</b>	<b>2 674 697</b>	<b>20,8 %</b>
Part du département dans la région . . . . .	1,7 %	0,2 %	6,1 %	47,7 %	6,6 %	37,7 %	100 %		
Pomme de terre . . . . .	61 250	17 185	14 870	80 150	24 560	50 440	248 455	8 816 114	2,8 %
<b>Ensemble de la production . . . . .</b>	<b>124 845</b>	<b>66 565</b>	<b>55 490</b>	<b>712 420</b>	<b>132 880</b>	<b>666 825</b>	<b>1 759 025</b>	<b>15 222 902</b>	<b>11,6 %</b>
Part de chaque département dans l'ensemble de la production . . . . .	7,1 %	3,8 %	3,1 %	40,5 %	7,6 %	37,9 %	100 %		

Unité : Tonne

(\*) Chiffres provisoires communiqués par le Ministère de l'Agriculture, Service des Statistiques.

ralement de la façade méditerranéenne française, une région fortement spécialisée. Enfin une analyse des exportations et des tendances qu'elles recèlent permettront de situer le rôle que joue l'étroite bande littorale méditerranéenne française dans le commerce alimentaire international.

#### LES QUANTITÉS PRODUITES : CONCENTRATION DES FRUITS ET DES LÉGUMES DANS L'AXE RHODANIEN ET DES FLEURS SUR LE LITTORAL MÉDITERRANÉEN

##### Les fruits et les légumes

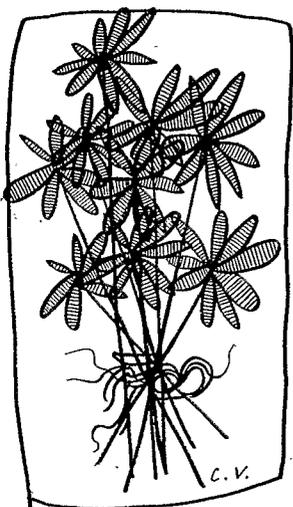
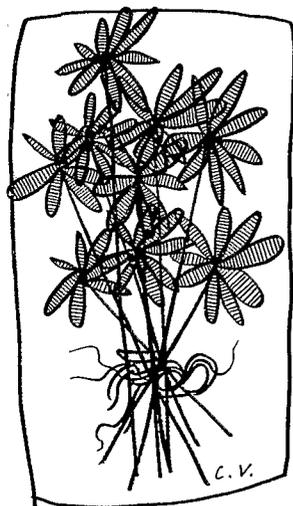
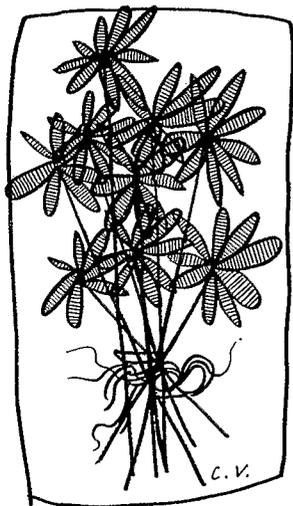
Des chiffres récents (1971) permettent de présenter, subdivisées par dé-

partements, les différentes productions de la région (voir tableau n° 1 ci-dessus).

On constate que les départements bordant l'axe rhodanien : Vaucluse et Bouches-du-Rhône mettent en marché, à eux deux, respectivement 81 % des fruits et 85,4 % des légumes de la production régionale. Autant dire que c'est dans un rayon de 40 km autour du confluent Rhône Durance (plaine comtadine) que mûrissent les quatre cinquièmes des fruits et des légumes de la région, avec respectivement 773 000 tonnes de fruits et 475 000 tonnes de légumes.

De tels tonnages sont à rapprocher de la production nationale. C'est ce qui a été fait dans le tableau n° 1, sur la base des résultats provisoires pour 1971. Certes, une telle comparaison ne peut donner qu'un ordre de grandeur.





On peut néanmoins affirmer sans grande erreur que la région provençale produit un quart des fruits et un cinquième des légumes de la France entière.

L'examen par espèce est beaucoup plus instructif car il met en lumière la spécialisation de la région. C'est ainsi que pour les figues, les melons, les raisins, de même que dans une moindre part, pour les cerises et les poires, la région occupe une position de tête dans la production fruitière nationale. La même remarque vaut, en matière légumière pour les poivrons, aubergines, courgettes et tomates, qui constituent pratiquement des exclusivités régionales.

Toutes les cultures qu'on vient d'énumérer sont pour la plupart produites, on l'a dit, dans des affaires principalement familiales. Prenant racine dans des terres dont l'irrigation est souvent plusieurs fois centenaire, ces productions ont longtemps souffert de structures foncières économiquement défavorables. Les chiffres attestent que, surmontant ce handicap, les hommes ont su par le jeu combiné de techniques avancées et d'une adaptation à la demande favorisée par un axe de pénétration vers le Nord de l'Europe, s'imposer sur les marchés extérieurs.

L'évolution récente des superficies cultivées fait apparaître une progression sensible des vergers et notamment des pommiers. Les départements de Vaucluse et des Alpes de Haute Provence confirment leur spécialisation fruitière. A noter que les chiffres disponibles doivent faire l'objet de mises au point de vérification car dès la fin des années 1960, la surproduction de pommes a conduit les autorités européennes à réduire les surfaces par la mise en place d'une politique de subvention à l'arrachage volontaire qui a été suivie d'effet. Ainsi le ministère de l'Agriculture ne pourra-t-il fournir de chiffres définitifs avant la fin 1973.

Autre élément remarquable de la tendance actuelle : alors qu'en 1967, fruits et légumes étaient produits en quantités égales, la part des légumes tend à régresser pour ne représenter en 1971 plus que 72 % de la production de fruits : la région provençale devient de ce fait une des premières régions françaises pour la production de fruits.

Également pleine d'enseignements apparaît l'évolution de la production de la fleur

Avec une frange littorale au climat hivernal exceptionnel permettant des cultures d'arrière-saison, les deux départements de la Côte d'Azur : Var et Alpes-Maritimes, se présentent sans conteste comme les premiers en France pour la production de la fleur coupée.

L'évolution récente donnerait à penser que la culture des fleurs sur le littoral connaît une certaine régression depuis 1965 après avoir connu jusqu'à cette époque une extension soutenue.

A en croire G. de Ravel d'Esclapon

(Options Méditerranéennes) les surfaces cultivées en fleur régressent depuis 1965.

TABLEAU II

Surfaces cultivées en fleurs sur la Côte d'Azur

1956	1965	1971
1 714 ha	3 000 ha	2 100 ha

D'après G. de Ravel d'Esclapon. *Options méditerranéennes*, n° 10, déc. 1971.

Plusieurs facteurs ont influencé la réduction des surfaces :

— Le remplacement de l'œillet de Nice par l'œillet américain, qui, pour un rendement égal, demande une surface moindre.

— Les incendies de 1970 et les gels de 1971 qui ont fortement réduit les surfaces affectées au mimosa.

— L'urbanisation grandissante de toutes les communes du littoral qui « consomment » en priorité l'espace suburbain jusqu'à présent occupé par la floriculture principalement.

A noter que ce phénomène n'est pas propre à la seule Provence puisqu'en Italie, et notamment en Toscane et en Ligurie, on note une évolution du même type.

TABLEAU II bis

Surfaces cultivées en fleurs en Italie Septentrionale

1960	1965	1969
4 679 ha	6 049 ha	5 402 ha

D'après Prof. Dt Giuliano Puccini. *Options méditerranéennes*, n° 10, déc. 1971.

En ce qui concerne la répartition géographique de la culture florale, on peut indiquer qu'elle est une fois et demie plus importante en surface dans les Alpes-Maritimes (1 127 ha) que dans le Var (772 ha). Toutefois, la région varoise continue de connaître une certaine progression alors que les Alpes-Maritimes, du fait du prix exorbitant des terrains à fleur, en liaison avec la pression urbaine, connaissent une certaine stabilité.

La production florale de la Côte d'Azur présente des caractéristiques tout à fait particulières, qui la distinguent bien de celle que l'on trouve dans la deuxième région française productrice, la région de la Loire moyenne. Constituée principalement de fleurs

coupées, produites en arrière-saison, et au printemps, elle est localisée aux abords de Toulon et connaît un important courant d'exportation. Cette production correspondait en 1970, à une valeur brute de 306 millions de francs, soit environ la moitié de la production nationale.

On estime que la culture de la fleur sur la Côte d'Azur est, pour le quart de sa surface, produite sous serre. De tels investissements pèsent sur les prix de revient des floriculteurs français mais ils lui permettent en contre-partie une technologie plus avancée de production face aux Italiens, leurs principaux concurrents qui, bien que couvrant une surface presque deux fois plus importante, s'estiment d'une façon générale moins bien équipés du point de vue de l'outil de production.

A noter enfin que la région provençale a acquis une place de choix dans la production de certaines boutures florales. Elle détient un monopole européen dans l'exportation de boutures de chrysanthèmes et d'œillets américains. Certaines variétés de roses bénéficient d'une situation analogue. Enfin la régression de certaines fleurs à essence, qui alimentent le commerce traditionnel de la parfumerie, est largement compensée par l'extension de serres (80 hectares ont été mis en service en 1970 et 1971), dont les productions s'écoulent, pour partie par un secteur coopératif bien organisé.

### L'ESSOR DE LA PRODUCTION S'EXPLIQUE PAR LA MISE EN MARCHÉ DE PRODUITS DE QUALITÉ

On vient de voir la place importante que tient la région provençale dans la production de fruits, de légumes et de fleurs, ainsi que la contribution non négligeable que son agriculture apporte, à partir d'une étroite bande littorale et de l'ensemble Comtadin de la vallée du Rhône, à l'essor économique régional.

Il importe à ce point de mettre en relief les causes de cette expansion et les facteurs qui permettent de prévoir la poursuite d'une telle progression.

Les productions agricoles irriguées de la région provençale sont le fruit d'une technique avancée

La concentration des zones de production dans des secteurs situés à la limite de territoires voués à l'urbanisation et à l'industrialisation a conduit les agriculteurs à s'organiser de façon telle qu'ils puissent tirer parti au maximum de leurs terres par la mise en œuvre de techniques modernes de production.

Sélection végétale, fertilisation poussée, utilisation des techniques de forçage, innovation continue en matière de variétés végétales, de mise en marché,

de conservation par le froid, autant de facteurs qui permettent non seulement des rendements physiques remarquables mais, également, on le verra plus loin, des résultats commerciaux en progrès sur les marchés étrangers.

Le producteur provençal de fruits, de légumes et de fleurs apparaît donc comme maîtrisant sa production. Il dispose de surcroît d'un atout de choix, lié à la réputation de sa région. Il est enfin à même d'offrir des produits de cru.

Les fruits et les légumes provençaux s'inscrivent dans la tendance croissante de la demande alimentaire

Les récentes études du Centre de Recherche et de Documentation sur la consommation font apparaître que sur une période de quinze ans l'évolution de la consommation intérieure des particuliers, privilégie les fruits et les légumes à l'état frais ou conservé. Le tableau III en atteste.

Valable pour le marché intérieur français, ce tableau pourrait être aisément généralisé à d'autres nations industrialisées du Nord de l'Europe, dont on sait d'après de récentes études statistiques que les habitudes alimentaires se modifient sous le double effet de l'accroissement des revenus et d'un certain goût pour les nourritures « des pays du soleil », dont les populations septentrionales apprécient de plus en plus la qualité.

TABLEAU III  
Évolution de la consommation intérieure des particuliers  
Indice 100 en 1950

	1950	1965
Ensemble des consommations alimentaires . . . . .	100	327,5
Produits à base de céréales . . . . .	100	274,6
Lait et fromages . . . . .	100	289,8
Achat légumes frais . . . . .	100	355,5
Conserves de légumes . . . . .	100	485,6
Achat de fruits frais . . . . .	100	516,2
Conserves de fruits et confitures . . . . .	100	432,8

Source : C.R.E.D.O.C., janvier-mars 1967.

Aussi peut-on affirmer que certains produits de cru provençaux sont devenus de véritables images de marque de la région ; le melon de Cavaillon, la fraise de Carpentras, en sont, parmi d'autres, de vivants exemples.

Climat exceptionnel, qualité des sols

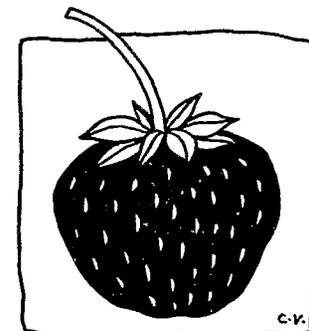
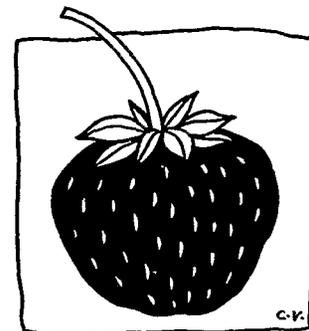
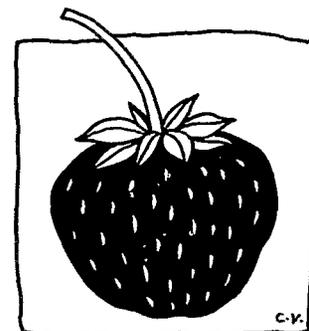
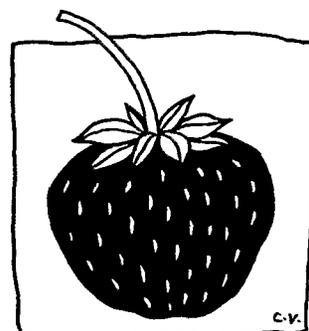
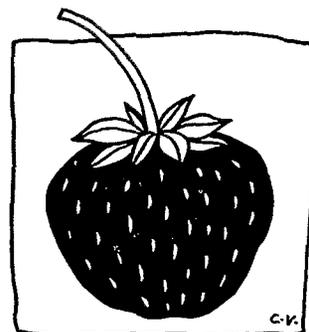


TABLEAU IV

**Classement des régions françaises depuis 1968  
pour l'exportation de fruits et de légumes  
(en tonnes)**

	1968	1969	1970	1971
Provence Côte d'Azur . . . . .	187 080	207 850	268 640	249 830
Bretagne . . . . .	183 630	249 080	253 460	235 040
Picardie . . . . .	46 320	123 860	69 250	121 360
Languedoc Roussillon . . . . .	77 130	103 780	113 000	113 820
Midi Pyrénées . . . . .	55 340	62 250	71 450	88 330
Aquitaine . . . . .	53 730	65 530	69 840	78 400

Source : Service de la répression des fraudes, Ministère de l'Agriculture.

alluvionnaires du sillon rhodanien ou des chaudes terrasses du littoral floricole, importance et ancienneté des irrigations dues à une eau abondante dont la fourniture gagne maintenant l'ensemble de la Provence, population nombreuse, éveillée, active et entreprenante, situation privilégiée à l'extrémité d'un axe de transports vers les centres industriels de l'Europe, telles sont les raisons principales qui expliquent la bonne position de l'agriculture provençale.

En conclusion les denrées qui constituent le plus clair des productions irriguées provençales connaissent, par le jeu combiné de leur qualité et de l'évolution de la demande, des consommations qui croissent à un taux plus rapide que celui de l'ensemble des consommations alimentaires.

L'examen des résultats récents des exportations confirme sur ce point les données d'observation que l'on vient de rappeler.

**LA PROVENCE CONFIRME SA POSITION DE TÊTE PARMIS LES RÉGIONS EXPORTATRICES DE FRUITS, DE LÉGUMES ET DE FLEURS**

Avec 249 830 tonnes exportées en 1971, la Provence est la première région française exportatrice de fruits, de légumes et de fleurs. Elle avait conquis ce rang en 1968 et n'a cessé de le confirmer comme l'atteste le tableau 4 :

A noter que la place tenue par la Bretagne, s'explique par d'importants tonnages de pommes de terre, qui rendent difficile la comparaison avec d'autres régions, pour lesquelles de telles denrées n'interviennent que très faiblement. Cette observation, également valable pour la Picardie donne au tableau un éclairage nouveau dans l'optique méditerranéenne qui est adoptée ici.

Une évolution très significative peut d'autre part s'observer dans la comparaison des tendances exportatrices en fruits et légumes de la région provençale et de la France entière.

On a rassemblé à cet effet, sur une période de dix ans les chiffres relatifs aux volumes des exportations de la région provençale et de la France entière. Le tableau n° 5 regroupe ces données.

La représentation indiciaire du tableau 4 mérite d'être entreprise (voir graphique) car elle met en lumière une accélération marquée des exportations provençales à partir de 1965. C'est en effet à partir de cette date que les exportations provençales se sont développées de façon très régulière, soit environ de 25 % par an. Rapportées à la décennie considérée, ces exportations ont doublé tous les cinq ans alors que pour la France entière, elles ne doubleraient que tous les huit ans.

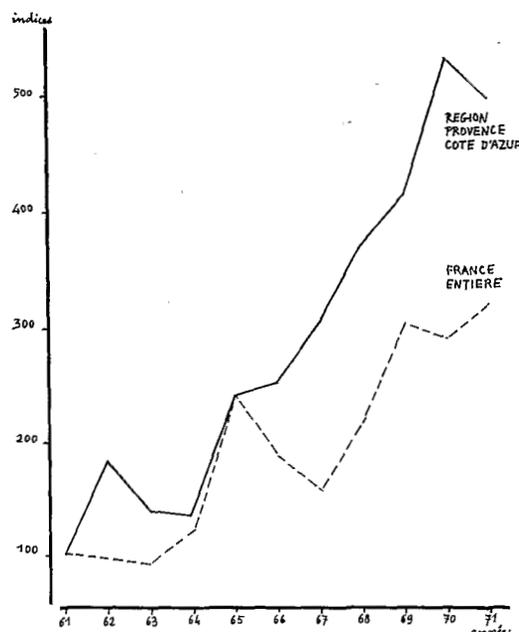
**Évolution des exportations de l'indice de fruits et légumes  
(Indice base 100 en 1961)**


TABLEAU V

**Évolution sur dix ans des exportations provençales  
et des exportations nationales de fruits et de légumes  
(en tonnes)**

Année	Exportations nationales	Ensemble des régions françaises moins la Provence	Provence Côte d'Azur
1961 . . . . .	388 284	337 495	50 789
1962 . . . . .	374 060	281 270	92 790
1963 . . . . .	352 274	281 864	70 420
1964 . . . . .	466 825	398 735	68 090
1965 . . . . .	924 588	804 518	120 070
1966 . . . . .	720 374	594 664	125 710
1967 . . . . .	684 147	445 017	159 130
1968 . . . . .	839 682	651 592	187 090
1969 . . . . .	1 166 083	958 253	207 850
1970 . . . . .	1 113 108	845 068	268 040
1971 . . . . .	1 228 259	978 429	249 830

Source : Ministère de l'Agriculture. Service de la répression des fraudes.

### CERTAINS PRODUITS EXPORTÉS CONSTITUENT PAR LEUR IMPORTANCE UNE SORTE D'EXCLUSIVITÉ DE LA RÉGION

On a souligné plus haut la vocation fortement spécialisée de la région en ce qui concerne la production de certains fruits et légumes typiquement méditerranéens.

Cette production caractéristique paraît correspondre non seulement à la demande intérieure, mais également à une demande étrangère en expansion.

Le tableau 6 illustre pour une douzaine de productions particulières typiques de la région la forte position exportatrice par rapport à la moyenne nationale.

Les douze espèces dont la fraction exportée est la plus marquée sont celles qui vont être produites, pour une bonne part en quantités accrues du fait de l'extension des irrigations dans le Var et dans une moindre mesure dans les Bouches-du-Rhône.

On sait d'autre part que ces espèces végétales, contrairement à la pêche et surtout à la pomme, ne sont pas excédentaires. On peut donc conclure que la place exportatrice régionale va se confirmer encore dans les années qui viennent, d'autant plus que Marseille, métropole régionale, joue un rôle commercial de premier plan en la matière, tant à l'importation qu'à l'exportation.

#### La vocation commerciale régionale se confirme

Une structure commerciale dynamique existe traditionnellement dans la région provençale pour les fruits et les légumes. Elle vient de bénéficier récemment de nouvelles réalisations avec la création de centres de commercialisation, tels que le marché d'intérêt national de Marseille. A noter également la mise en place d'un axe autoroutier qui met la Provence à une journée d'autoroute de Dunkerque ou de Bruxelles, à une demi-journée de la Suisse, sans compter l'existence de deux aéroports internationaux : Marseille-Marignane et Nice-Côte d'azur, dont le tonnage marchandises croît rapidement.

Aux termes d'une récente publication de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille (1), la région « occupe une place de tout premier plan dans le Commerce Extérieur Français de fruits et de légumes frais », laissant entendre par là que le rôle joué par Marseille intervient non seulement à l'exportation mais également à l'importation, notamment avec le transit d'agrumes en provenance d'Italie, d'Espagne et du Maghreb.

Du seul point de vue de l'exportation, il convient de rappeler les traits principaux de l'activité régionale, tels qu'ils

(1) C.C.I.M. : « Le commerce extérieur des régions Provence-Côte d'azur et Corse en 1970 ».

TABLEAU VI

#### Part des exportations régionales dans les exportations nationales en 1971

	Exportations nationales (tonnes)	Exportations régionales (tonnes)	% des exportations régionales dans les exportations nationales (%)
Cerises . . . . .	4 307	2 400	55 %
Figues . . . . .	301	300	99,5 %
Melons . . . . .	6 943	5 860	84 %
Raisins de table . . . . .	33 525	28 160	84 %
Asperges . . . . .	10 871	7 540	69 %
Aubergines . . . . .	788	700	89 %
Courgettes . . . . .	1 469	1 230	84 %
Épinards . . . . .	909	850	94 %
Haricots verts . . . . .	918	370	40 %
Poivrons piments . . . . .	2 030	1 570	77 %
Tomates . . . . .	2 261	1 370	62 %

Source : Service répression des fraudes et du contrôle de la qualité.



ont été relevés par le Service Régional des Douanes, dont on sait que la nomenclature s'applique aux « sorties » de produits agricoles, c'est-à-dire qu'elle englobe non seulement la production régionale mais également la réexpédition de marchandises en transit ou en reconditionnement.

L'ouvrage cité plus haut précise qu'en 1970, « les sorties de légumes frais » de la région progressent en quantité (41 258 tonnes contre 34 582 tonnes) comme en valeur (83,9 millions de francs au lieu de 63 millions). Le prix moyen de la tonne exportée passe de 1 505 F en 1968 à 1 822 F en 1969 et à 2 032 F en 1970.

Les sorties de fruits frais métropolitains (217 618 tonnes) ont progressé de 24 % en poids et de 23,9 % en valeur. Ce sont surtout les pays de la C.E.E. qui importent les fruits produits par la région, ainsi que la Grande-Bretagne et la Suisse, comme l'atteste le tableau ci-après :

#### Sorties de fruits frais de la région vers l'étranger (en tonnes)

	1969	1970
République Fédérale d'Allemagne	101 092	128 969
Italie . . . . .	16 189	19 586
Union Economique		
Belgique Luxem- bourg . . . . .	17 013	16 228
Pays-Bas . . . . .	10 384	11 449
Grande-Bretagne . . . . .	—	14 102
Suisse . . . . .		8 889

(Statistiques douanières).

En ce qui concerne les fleurs, les exportations se sont accrues par rapport à 1969 de 41,2 % en valeur et de 33 % en poids. La région exporte ses fleurs essentiellement vers l'Allemagne (1 642 tonnes), la Grande-Bretagne (863 tonnes), la Belgique (323 tonnes), la Suisse (128 tonnes) et la Suède (124 tonnes).

Telles sont les positions que vient récemment de consolider la région provençale à l'exportation en matière de fruits, de légumes et de fleurs. Au seuil de la décennie qui va engager la région dans la plus grande « révolution » industrielle qu'elle ait jamais connue, le rappel de sa vocation exportatrice agricole mérite d'être signalé.

\*\*

Première région de France pour les surfaces irriguées, première également pour la production aussi bien que pour l'exportation des fruits, des légumes et des fleurs, la Provence vient, en l'espace de dix ans, de quintupler le volume exporté de ces marchandises vers les pays du Nord de l'Europe. Certes une telle conquête n'a pas été sans un effort continu des productions et du commerce, ni même sans crise ou reconversions

(cas de la pomme) car les fruits et les légumes offrent un éventail difficilement maîtrisable au plan des volumes et des calendriers d'apports en raison de leur très grande sensibilité au climat.

L'évolution de l'économie du Sud-Est français révèle à cet égard un important revirement de tendance : à une longue stagnation résultant sans doute des pôles où s'est réalisée la première révolution industrielle succède une période d'adaptation rapide et d'évolution des structures qui affecte en tout premier lieu l'agriculture.

Les « retombées industrielles » de Fos affecteront certainement l'agriculture. On peut se demander néanmoins si bien loin d'entraver la progression de ses exportations agricoles, elles n'offriront pas à sa production intensive, spécialisée et dynamique une chance supplémentaire, tant par la satisfaction des populations attendues dans la région que par l'exploitation intelligente d'une image de marque de qualité qui est celle que peuvent revendiquer les pays du soleil.

Si la tendance actuelle de l'urbanisation et de l'industrialisation se poursuit, près de un million et demi d'habitants viendront grossir, d'ici à la fin du siècle, la population de la région, « consommant » près de 40 000 hectares des terres les plus intensives. Il faudra donc gagner en intensité ce qui aura été perdu en surface, en développant notamment encore les irrigations.

Avec un volume d'affaires estimé en 1967 à 144 millions de francs à l'exportation et dont on peut avancer, au vu des statistiques douanières, qu'il a largement dépassé 200 millions de francs en 1970, la région provençale s'inscrit parmi les principales zones méditerranéennes de production horticole et florale.

Ouverte sur la mer intérieure où se côtoient les nations sœurs et pourtant concurrentes, située à l'extrémité d'un axe qui la relie à la mer du Nord, la Provence peut affronter avec des atouts non négligeables la bataille pacifique que les pays du soleil se livrent entre eux auprès des consommateurs du Nord de l'Europe.

